

de Sa Majesté à Rome, en refusant de solliciter l'expédition du Bref touchant l'Evêché de Strasbourg, en faveur de Mr. l'Abbé Prince de Soubise, aujourd'hui Cardinal de Rohau.

*Honneurs
& prérogatives de cette Charge.*

La Charge de Grand Aumônier de France, le rend né Commandeur des Ordres du Roi. C'est une Charge de la Couronne & le comble de tous les honneurs Ecclesiastiques du Royaume. Voici quelques unes des prérogatives du Grand Aumônier : il a 14400. livres de gages ou pensions fixes ; mais les attributs de sa Charge pour le casuel, montent à des sommes beaucoup plus considérables. Il marche à la droite du Roi aux Processions & autres ceremonies Ecclesiastiques : il donne les Certificats du serment de fidélité que prêtent entre les mains du Roi les Prelats du Royaume. C'est lui qui fait de la part du Roi délivrer les prisonniers, lors de son avènement à la Couronne, de son mariage, de sa premiere entrée dans quelque Ville du Royaume, & dans les autres occasions où l'on fait éclater cette grace. Il dispose du fond destiné pour les aumônes du Roi. Il est l'Evêque de la Cour, & en fait les fonctions dans tous les endroits où il se trouve avec Sa Majesté &c.

*Le Roi
nomme aux
Benefices
vaquans.*

VII. Mr. l'Abbé de St. Agnan nommé à l'Evêché de Beauvais, s'étant démis entre les mains du Roi de l'Abbaye de St. Germer, Sa Majesté en a gratifié l'Abbé Begon Doyen de la Rochelle. Le Roi dispose aussi de plusieurs autres Abbayes & Prieurez de collation Royale qui étoient vaquans.

VIII. Le six du mois de Juin Monsieur
le